ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District,

Dans l'Allée Jane (dans l'ilet borné par les rues White, Palmyre et Banks).

Mme Mary E. Davidson, veuve de Jesse H Massie et al vs Mme Mary Broadnax, épouse divorcée de Wm Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,019—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 septembre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges servitudes et dependances y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District, désignés comme lots Nos 49, 50 et 52, dans l'ilet 605, borné par l'allée Jane, les rues Broad, White, Palmyre et Banks et mesurant chacun vingt six pieds de face sur l'allée Jane, sur cent quinze pieds dix pouces de profondeur sur une ligne de côté et cent quinze pieds un pouce en profondeur sur l'autre ligne de côté.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jesse H. Massie, par achat de William H. Howcott, par acte passé par devant Fred Zengel, notaire, daté du 10 août 1900, et enregistré en le livre des transferts 177, folio 696, et est la même propriété que Mme Mary Broadnax a acquise par achat de la Hibernia Insurance Co. par acte passé pardevant James J. Woulfe, notaire, daté du 26 mars 1894, enregistré en le livre des transferts 153, folio 273, dans lequel acte elle est par erreur désignée comme l'épouse de Lawrence D. Herbert.

Et en ledit acte pardevant James J. Woulfe, notaire, ladite propriété est plus complètement et correctement décrite comme suit:

Trois certains lots de terre situés, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Allée Jane, les rues Palmyre, White et Banks, désigné comme ilet D sur un plan privé par L. Surgi, maintenant déposé avec la Hibernia Insurance Co., et lesdits lots de terre étant désignés par les Nos 26, 27 et 28 sur ledit plan et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 26 mesure vingt-six pieds sept lignes de face à l'Allée Jane, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatorze pieds onze pouces.

Le lot No 27 mesure vingt-six pieds et sept lignes de face à l'Allée Jane, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatorze pieds sept lignes.

Le lot No 28 mesurant vingt six pieds sept lignes de face à l'allée Jane, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent quinze pieds un pouce et sept lignes sur la ligne la plus près de la rue Banks et cent quinze pieds et six lignes sur la ligne le divisant du lot No 27 ensemble avec tout les droits, voies, avantages, la dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
A. J. Peters, avocat pour la demanderesse.
12 aout—12 19 26—sept 2 9 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant les Nos Municipaux 3420 et 3422 rue Willow, entre l'Avenue Louisiane et la rue Delachaise.

John F. Lindner vs Gustave Salomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,424—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 septembre 1910 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Sixième District, dans l'ilet No 568, borné par l'Avenue Louisiane, les rues Delachaise, Clara et Willow, désigné comme lot No 22, et mesurant trente pieds de face à la rue Willow sur cent cinquante pieds de profondeur sur un plan dressé par Frank H. Waddell, I. C. Acquis le 5 février 1909. Livre 223 Bureau des Transferts, folio 640.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Theodore Cotonio, avocat pour le demandeur.
12 aout—12 19 26—sept 2 9 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession vacante de Louis Maillet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81,592—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou pouvant en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. P. Cordill, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats.
12 aout—12 16 21

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT,

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1910.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne Coûte que 1 1/2 Cent par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $3.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui feront ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale coin de la rue Camp.

27 février

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
N.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La

OFFICIEL.

ASSEMBLEE GENERALE

DE

L'Etat de la Louisiane.

—o—

SESSION REGULIERE DE 1910.

—o—

LOI No 80

Projet de loi de la Chambre No 371.

LOI

Faisant des allocations pour défrayer les dépenses pour payer l'intérêt sur la dette publique et pour le soutien des écoles publiques et des charités publiques dans l'Etat de la Louisiane; pour bâtir et réparer les levées publiques et entretenir le Pénitencier de l'Etat, pour l'année commençant le 18 juillet 1910 et finissant le 30 juin 1911, et pour l'année commençant le 1er juillet 1911 et finissant le 30 juin 1912.

Section 1. Il est décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les sommes suivantes ou telle partie de celles-ci qui pourront être nécessaires, sont ici allouées des fonds dans le Trésor de l'Etat non autrement alloués, pour les objets suivants pour l'année commençant le 1er juillet 1910 et finissant le 30 juin 1911, et pour l'année commençant le 1er juillet 1911 et finissant le 30 juin 1912.

A PRENDRE DU FONDS GENERAL.

Département de l'Exécutif.

Pour salaire du Gouverneur pour l'année finissant le 30 juin 1911, cinq mille dollars, $5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq mille dollars, $5,000.

Pour salaire du Secrétaire privé du Gouverneur pour l'année finissant le 30 juin 1911, trois mille dollars, $3,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois mille dollars, $3,000.

Pour salaire du sténographe, bureau du Gouverneurs, pour l'année finissant le 30 juin 1911, douze cents dollars, $1,200.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, douze cents dollars, $1,200.

Pour salaire d'un sténographe additionnel pour le bureau du Gouverneur, pour l'année finissant le 30 juin 1911, neuf cents dollars, $900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, neuf cents dollars, $900.

Pour dépenses du bureau du Gouverneur, télégrammes, fournitures, timbres et d'autres objets ou telle partie de cette somme qui peut-être nécessaire pour l'année finissant le 30 juin 1911, mille six-cents dollars $1,600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, seize-cents dollars $1,600.

Pour frais de voyage du Gouverneur pour l'année finissant le 30 juin 1911, mille huit cents dollars $1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille huit-cents dollars, $1,800.

Pour frais de voyage du Secrétaire privé du Gouverneur, année finissant le 30 juin 1911, trois-cent dollars, $300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois cents dollars, $300.

Pour salaire Messager bureau du Gouverneur, année finissant le 30 juin 1911, six cents dollars, $600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, six-cents dollars, $600.

Pour recompenses offerte par le Gouverneur pour capture, fugitifs et detectives, année finissant le 30 juin 1911, cinq-cents dollars, $500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq-cents dollars, $500.

Pour réparer, rénover et améliorer maison et terrains du Gouverneur, pour la conservation de la propriété d'Etat, et installer maison sous la direction du Gouverneur, pour l'année finissant le 30 juin 1911, mille dollars, $1,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille dollars, $1,000.

Pour rénover et installer le bureau du Gouverneur, année finissant le 30 juin 1911, cinquante dollars, $50.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinquante dollars, $50.

LIEUTENANT GOUVERNEUR.

Pour salaire du Lieutenant-Gouverneur, année finissant le 30 juin 1911, quinze cents dollars, $1,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quinze cents dollars, $1,500.

Pour frais de voyages du Lieutenant-Gouverneur, année finissant le 30 juin 1911, six cents dollars, $600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, six cents dollars, $600.

MAISON D'ETAT.

Pour assurance, propriété maison d'Etat à Baton Rouge, année finissant le 30 juin 1911, sept cent cinquante dollars, $750.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, sept cent cinquante dollars, $750.

Pour salaire gardien maison d'Etat et terrains, année finissant le 30 juin 1911, neuf-cents dollars, $900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, neuf-cents dollars, $900.

Pour salaire assistant-gardien maison d'Etat et terrains, année finissant le 30 juin 1911, sept-cent-vingt dollars, $720.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, sept-cent-vingt dollars, $720.

Pour salaire gardien de nuit maison d'Etat et terrains, année finissant le 30 juin 1911, sept-cent-vingt dollars, $720.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, sept-cent-vingt dollars, $720.

Pour salaire des portiers et travailleurs à la maison d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, trois-mille-huit-cent-quarante dollars, $3,840.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois-mille-huit-cent-quarante dollars, $3,840.

Pour salaire du garçon de l'ascenseur de la maison d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, trois-cents dollars, $300.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois-cens dollars, $300.

Pour éclairage, combustible, eau, etc., pour la maison d'Etat et la demeure du Gouverneur, année finissant le 30 juin 1911, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

Pour branche privée, téléphone système exchange, année finissant le 30 juin 1911, six cents dollars, $600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, six cents dollars, $600.

Pour opérateurs de téléphone, en outre de leurs devoirs, ont charge de la bibliothèque législative dans la maison d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, mille deux cent soixante dollars, $1,260.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille deux cent soixante dollars, $1,260.

Pour réparations de la maison d'Etat et améliorations de terrains sous direction du Gouverneur, ou telle partie qui peut être nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1911, mille dollars, $1,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille dollars, $1,000.

AVOCAT GENERAL.

Pour salaire de l'Avocat Général, année finissant le 30 juin 1911, cinq-mille dollars, $5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq-mille dollars, $5,000.

Pour salaire employés du bureau de l'Avocat Général, année finissant le 30 juin 1911, deux-mille dollars, $2,000

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux-mille dollars, $2,000.

Pour salaire messager bureau de l'Avocat Général, année finissant le 30 juin 1911, cinq-cents dollars, $500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq-cents dollars, $500.

Pour salaire du sténographe, année finissant le 30 juin 1911, mille-deux-cents dollars, $1,200.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille-deux-cents dollars, $1,200.

Pour location et dépenses bureau de l'Avocat Général finissant le 30 juin 1911, et déménagement dans nouvelle maison de cour, quatre-cent-cinquante dollars, $450

Pour timbres poste, téléphone, fournitures, bureau et bureau Avocat Général, année finissant le 30 juin 1911, trois-cent-vingt dollars, $320.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois cent vingt dollars, $320.

Pour frais de voyages de l'Avocat Général pour affaires de l'Etat, si c'est nécessaire, année finissant le 30 juin 1911, quatre cents dollars, $400.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quatre cents dollars, $400.

Pour frais de cours pour des objets d'Etat et pour faux frais payés à l'arrivée de l'Avocat Général, ou telle partie de cette somme qui pourra être nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1911, deux mille dollars, $2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille dollars, $2,000.

SECRETAIRE D'ETAT.

Pour salaire du Secrétaire d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, cinq mille dollars, $5,000,

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq mille dollars, $5,000.

Pour employés, frais de bureau et toutes autres dépenses de bureau, comprenant salaire de l'Assistant Secrétaire d'Etat et le département d'assurances, année finissant le 30 juin 1911, dix mille dollars, $10,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix mille dollars, $10,000.

BIBLIOTHEQUE d'ETAT.

Pour salaire du Bibliothécaire d'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1911, neuf-cents dollars, $900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, neuf-cents dollars, $900.

Pour salaire du sous-bibliothécaire, année finissant le 30 juin 1911, sept-cent-cinquante dollars, $750.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, sept-cents-cinquante dollars $750.

Pour salaire d'un second bibliothécaire d'Etat pour l'année finissant le 30 juin 1911, six-cents dollars, $600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, six-cents dollars, $600.

Pour combustible, éclairage, meubles, etc; bibliothèque d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, cinq cents dollars, $500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq-cents dollars $500.

DEPARTEMENT JUDICIAIRE.

Pour salaires des Juges de la Cour Suprême, année finissant le 30 juin 1911, trente-mille dollars, $30,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trente-mille dollars, $30,000.

Pour salaires des sténographes de la Cour Suprême, année finissant le 30 juin 1911, deux mille dollars, $2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille dollars, $2,000.

Pour l'achat de livres pour la Cour Suprême, année finissant le 30 juin 1911, mille dollars, $1,000

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille dollars, $1,000.

Pour éditer et indexer les décisions de la Cour Suprême, année finissant le 30 juin 1911, douze cents dollars, $1,200.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, douze cents dollars, $1,200.

Pour le salaire du crieur de la Cour Suprême, année finissant le 30 juin 1911, neuf cents dollars, $900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, neuf cents dollars, $900.

Pour salaires de trente-un juges de districts, paroisses des campagnes, année finissant le 30 juin 1911, quatre-vingt-treize mille dollars, $93,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quatre-vingt-treize mille dollars, $93,000.

Pour salaire de six Juges de Cours d'Appel premier et second Circuits, année finissant le 30 juin 1911, vingt-quatre-mille dollars, $24,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, vingt quatre-mille dollars, $24,-000.

Pour salaires de sept Juges de District paroisse d'Orléans, année finissant le 30 juin 1911, vingt-huit-mille dollars, $28,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, vingt-huit-mille dollars, $28,000.

Pour salaire du Juge de la Cour Juvénile paroisse d'Orléans, année finissant le 30 juin 1911, trois-mille dollars, $3,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois-mille dollars, $3,000.

Pour salaires de quatre Juges de cité, paroisse d'Orléans, pour année finissant le 30 juin 1911, neuf-mille-six-cents dollars $9,600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, neuf-mille-six-cents dollars, $9,600.

Pour salaires de trois Juges de la Cour d'Appel paroisse d'Orléans, l'année finissant le 30 juin 1911, quinze-mille dollars, $15,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quinze-mille dollars, $15,000.

Pour salaires de deux juges de la cour inférieure criminelle, paroisse d'Orléans, pour l'année finissant le 30 juin 1911, six mille dollars, $6,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, six mille dollars, $6,000.

Pour salaires de vingt-neufs avocats de districts, année finissant le 30 juin 1911, vingt-neuf mille dollars, $29,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, vingt-neuf mille dollars, $29,000.

Pour salaire de l'Avocat de District, paroisse d'Orléans, année finissant le 30 juin 1911, mille dollars, $1,000

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille dollars, $1,000

Pour salaire de l'Assistant Avocat de District, paroisse d'Orléans, année finissant le 30 juin 1911, mille huit cent dollars, $1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille huit cents dollars, $1,800.

Pour salaire d'un Avocat de District additionnelle, paroisse d'Orléans, année finissant le 30 juin 1911, mille-huit-cents dollars, $1,800.

Pour salaire pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille-huit-cents dollars, $1,800

INSTITUT DE LA LOUISIANE POUR LES AVEUGLES.

Pour le soutien de l'Institut de la Louisiane pour les aveugles, année finissant le 30 juin 1911, douze-mille-cinq-cents dollars, $12,500

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, douze-mille-cinq-cents dollars, $12,500.

Pour réparation générales de l'institut pour les aveugles, année finissant le 30 juin 1911, cinq cents dollars, $500

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq-cents dollars, $500.

Pour assurance sur les batisses et le contenu de l'institut pour les aveugles (police de trois ans) des revenus de 1911, sept-cents dollars, $700.

Pour la bibliothèque, année finissant le 30 juin 1911, deux-cent-cinquante dollars, $250.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux-cent-cinquante dollars, $250.

ECOLES DES SOURDS DE LA LOUISIANE.

Pour le maintien de l'Ecole des Sourds de la Louisiane, année finissant le 30 juin 1911, vingt-cinq mille dollars, $25,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, vingt-cinq mille dollars, $25,000.

Pour réparations générales de l'Ecole des Sourds, année finissant le 30 juin 1911, cinq cents dollars, $500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq cents dollars, $500.

Pour assurance sur la bâtisse et son contenu de l'Ecole des Sourds de la Louisiane (police de trois années), à prendre des revenus de 1911, sept cents dollars, $700.

L'UNIVERSITE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Pour le soutien de l'Université de l'Etat de la Louisiane, et du Collège Agriculture et Mécanique, pour installation et maintien de sa bibliothèque, de ses laboratoires et usine; pour assurance sur les batisses et contenu et pour réparation, amélioration et ajouts pour l'année finissant le 30 juin 1911, cent-mille dollars, $100,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cent-mille dollars, $100,000.

ECOLE NORMALE d'ETAT.

Pour le soutien, le maintien, les ajouts aux batisses, réparation, installation, assurance etc., pour l'année finissant le 30 juin 1911, soixante-sept mille cinq-cents dollars, $67,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, soixante-sept-mille-cinq cents dollars, $67,500.

Pour l'achat de terres des revenus de 1911, dix-mille-cinq-cent-quatre-vingt-quinze dollars, $10,595.

Des revenus de 1912, pour une nouvelle batisse, cinquante-mille dollars, $50,000.

INSTITUT INDUSTRIEL DE L'ETAT.

Pour le soutien, le maintien, l'érection de nouvelles bâtisses, les réparations, l'installation, l'assurance, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1911, soixante mille dollars, $60 000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, soixante mille dollars, $60,000.

INSTITUT INDUSTRIEL DU SUD OUEST DE LA LOUISIANE.

Pour le soutien, le maintien, l'installation, etc, pour l'année finissant le 30 juin 1911, vingt-cinq mille dollars, $25,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, vingt-cinq mille dollars, $25,000

Pour assurance sur les bâtisses et le contenu (police de trois ans) des revenus de 1911, mille cinq cents dollars, $1,500.

Pour réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1911, mille dollars, $1,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille dollars, $1,000.

UNIVERSITE DU SUD.

Pour le soutien de l'Université du Sud pour l'éducation des personnes de couleur comprenant l'assurance, pour l'année finissant le 30 juin 1911, dix-mille dollars, $10,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix-mille dollars, $10,000.

Pour réparations et améliorations de la ferme de l'Université du Sud, année 1911, sept-cent-cinquante dollars, $750.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, sept-cent-cinquante dollars, $750.

ECOLE DE REFORME DE L'ETAT.

Pour le soutien, le maintien, les améliorations et autres dépenses sur l'école de reforme d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, dix mille dollars, $10,-000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix-mille dollars, $10,000.

HOPITAL DE LA LOUISIANE POUR LES ALIENES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE A PINEVILLE.

Pour le soutien, le maintien, l'installation, l'assurance, etc., année finissant le 30 juin 1911, soixante-quinze mille dollars, $75,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, soixante-quinze mille dollars, $75,000.

Pour l'achat de terres des revenus de 1911, huit mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-dix-sept sous, $8895 77.

Pour l'achèvement de l'installation de glace des revenus de 1910, trois mille et soixante dollars, $3,060.

Pour réparations, assurances et couverture de déficit, des revenus de 1910, dix mille dollars, $10,000.

Pour réparations, assurances et couverture de déficit, des revenus de 1911, dix mille dollars, $10,000.

ASILE DES ALIENES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Pour le maintien, l'installation et le soutien de l'Asile des Aliénés, située à Jackson, année finissant le 30 juin 1911, cent quarante-cinq mille dollars, $145,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cent quarante-cinq mille dollars, $145,000.

Pour réparations générales, Asile des Aliénés, année finissant le 30 juin 1911, dix-mille dollars, $10,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix-mille dollars, $10,000.

HOPITAL DE CHARITE A LA NOUVELLE ORLEANS.

Pour le soutien de l'Hôpital de Charité à la Nouvelle Orléans, année finissant le 30 juin 1911, cent quarante-mille dollars, $140,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cent-quarante-mille dollars, $140,-000.

Pour l'emploi de garde malades à l'hôpital de charité de la Nouvelle Orléans, année finissant le 30 juin 1911, dix-mille dollars, $10,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix-mille dollars, $10,000.

Pour l'installation, le maintien d'un ou de plusieurs départements séparés pour le traitement séparé et les soins à donner aux malades à la seconde et à la troisième période de la tuberculose, année finissant le 30 juin 1911, cinq-mille dollars, $5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq-mille dollars, $5,000.

HOPITAL DE CHARITE DE SHREVEPORT.

Pour le soutien de l'Hôpital de Charité de Shreveport, année finissant le 30 juin 1911, trente-sept mille cinq cents dollars, $37,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trente-sept mille cinq cents dollars, $37,500.

Pour réparations, assurances, etc., des revenus de 1910, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

Pour réparations, assurances, etc., des revenus de 1911, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

MAISON DES LEPREUX.

Pour le soutien, le maintien, l'assurance, etc, de la Maison des Lépreux, année finissant le 30 juin 1911, dix-huit mille dollars, $18,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix-huit mille dollars, $18,000.

SOLDIERS' HOME.

Pour le soutien du Refuge des Soldats à la Nouvelle Orléans, année finissant le 30 juin 1911, dix-huit mille dollars, $18,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix-huit mille dollars, $18,000.

Pour réparation, peinture, améliorations et drainage du Refuge des Soldats, année finissant le 30 juin 1911, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

Pour soins aux malades, médecins, garde-malades et diète spéciale, année finissant le 30 juin 1911, trois mille dollars, $3,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois mille dollars, $3,000.

Pour infirmerie, literie et instruments, et applications Refuge des Soldats, année finissant le 30 juin 1911, six mille dollars, $6,000

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, six mille dollars, $6,000.

Pour frais d'enterrements des soldats au Refuge des Soldats, ou telle partie de cette somme qui sera nécessaire, année finissant le 30 juin 1911, mille dollars, $1,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille dollars, $1,000.

Pour assurance sur la bâtisse et le contenu, Refuge des Soldats police de trois ans), des revenus de 1911, mille cinq cents dollars, $1,500.

PENSIONS.

Pour pensions en vertu de l'article 303 de la constitution, tel qu'amendé pour l'année finissant le 30 juin 1911, cent-soixante-quinze-mille dollars, $175,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cent-soixante-quinze-mille dollars, $175,000.

MEMORIAL HALL.

Pour le soutien du memorial hall à la Nouvelle Orléans, année finissant le 30 juin 1911, mille-six-cents dollars, $1,600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, mille-six-cents dollars, $1,600.

ARSENAL DE L'ETAT.

Pour salaire du gardien de l'arsenal de l'Etat, année finissant le 30 juin 1911, quinze cents dollars, $1,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quinze-cents dollars, $1,500.

SURINTENDANT DE L'ENREGISTREMENT.

Pour salaire du Surintendant de l'enregistrement, paroisse d'Orléans, année finissant le 30 juin 1911, trois-mille-six cents dollars, $3,600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois-mille-six-cents dollars $3,600.

Pour salaire du commis en chef des surintendants de l'enregistrement, année finissant le 30 juin 1911, quinze-cents dollars, $1,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quinze-cents dollars, $1,500

Pour salaire de l'assistant commis en chef des surintendants de l'enregistrement, année finissant le 30 juin 1911, douze-cents dollars, $1,200

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, douze-cents dollars, $1,200

Pour salaire du portier du surintendant de l'enregistrement, année finissant le 30 juin 1911, six-cents dollars, $600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, six-cents dollars, $600.

Pour commis de l'enregistrement, paroisse d'Orléans, à $3 par jour, année 1911, dix-mille dollars, $10,000.

Pour salaires des enregistreurs des votants, paroisses des campagnes, année 1910, des revenus de 1910, dix-sept-mille-sept-cents dollars, $17,700

Pour l'année 1911 des revenus de 1911, dix-sept-mille-sept-cents dollars, $17,700.

IMPRESSIONS D'ETAT.

Pour les impressions d'Etat, et blancs dans les divers départements, pour l'année finissant le 30 juin 1911, trente-cinq-mille dollars, $35,000

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trente-cinq-mille dollars, $35,000.

ADJUDANT GENERAL.

Pour salaire de l'adjudant général, année finissant le 30 juin 1911, deux mille-quatre-cents dollars, $2,400.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux-mille-quatre-cents dollars, $2,400.

Pour salaires des commis, bureau de l'adjudant général, année finissant le 30 juin 1911, douze cents dollars, $1,200.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, douze cents dollars, $1,200.

MILICE.

Pour le maintien de la milice dans le champs et lorsqu'elle est appelée à supprimer les insurrections ou à repousser une invasion, pour l'année finissant le 30 juin 1911, sept mille cinq cents dollars, $7,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, sept mille cinq cents dollars, $7,-500.

Pour des objets de milice, armer, équipper et maintenir la milice d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, vingt-six mille dollars, $26,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, vingt-six mille dollars, $26,000.

Pour l'entretien des chevaux, Première Troupe de Cavalerie, L. S. N. G., pour l'année finissant le 30 juin 1911, deux mille dollars, $2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille dollars, $2,000.

BATAILLON NAVAL.

Pour uniformes du bataillon naval, année finissant le 30 juin 1911, quinze cents dollars, $1,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quinze cents dollars, $1,500

Pour entretien des vaisseaux des Etats Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1911, neuf cents dollars, $900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, neuf cents dollars, $900.

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DE L'IMMIGRATION DE LA LOUISIANE.

Pour salaire du Commissaire de l'Agriculture, année finissant le 30 juin 1911, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

Pour salaire des commis du Bureau des Commissaires de l'Agriculture et de l'Immigration, année finissant le 30 juin 1911, quinze cents dollars, $1,500

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quinze cents dollars, $1,500.

Pour salaire du sténographe, bureau du commissaire de l'agriculture et de l'immigration, année finissant le 30 juin 1911, neuf cents dollars, $900.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, neuf cents dollars, $900.

Pour impressions, littérature, agricole et diverses dépenses, année finissant le 30 juin 1911, deux mille dollars, $2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille dollars, $2,000.

Pour primes foires agricoles, année finissant le 30 juin 1911, trois mille cinq cents dollars, $3,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois mille cinq cents dollars, $3,500.

Pour payer cinquante-huit assesseurs, paroisse des campagnes, pour fournir des statistiques au commissaire de l'agriculture et de l'immigration, année 1910 des revenus de 1910, deux mille neuf cents dollars, $2,900.

Pour l'année 1911 des revenus de 1911, deux mille neuf cents dollars, $2,900.

Pour stations expérimentales, comprenant parts aux réunions et travaux de l'institut des fermiers, année finissant le 30 juin 1911, dix sept mille dollars, $17,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix sept mille dollars $17 000.

Pour la foire de l'Etat, année finissant le 30 juin 1911, pour prix, des revenus de 1911, cinq mille dollars, $5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, pour prix de la foire d'Etat, des revenus de 1912, cinq mille dollars, $5,000.

Pour station expérimentale de riz, année finissant le 30 juin 1911, sept mille cinq cents dollars, $7,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, sept mille cinq cents dollars, $7,500.

Pour des objets d'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1911, cinq mille dollars, $5,000

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq mille dollars, $5,000.

BUREAU SANITAIRE DU BETAIL DE L'ETAT.

Pour l'éradication de la peste du tick en vertu de la loi No 274 de 1908, pour l'année finissant le 30 juin 1911 cinq mille dollars, $5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq mille dollars, $5,000

Pour préparer le serum ou le vaccin, ou les deux, qui serviront à contrôler le choléra du porc dans l'Etat de la Louisiane, année finissant le 30 juin 1911, cinq mille dollars, $5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, cinq mille dollars, $5,000.

MAISON DE COUR.

Pour meubler les bureaux de l'Etat dans la Maison de Cour à la Nouvelle Orléans, des revenus de 1911, vingt mille dollars, $20,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, des revenus de 1912, vingt mille dollars, $20,000.

Pour le maintien du Musée d'Etat de la Louisiane, pour l'année finissant le 30 juin 1911, des revenus de 1911, cinq mille dollars, $5,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, des revenus de 1912, cinq mille dollars, $5,000.

COMMISSION DES CHEMINS DE FER.

Pour salaires de trois commissaires, année finissant le 30 juin 1912, neuf mille dollars, $9,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, neuf mille dollars, $9,000.

Pour frais de voyages des Commissaires des Chemins de Fer et du secrétaire, et pour frais de bureau, année finissant le 30 juin 1911, deux mille dollars, $2,000.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille dollars, $2,000.

Pour salaire de l'expert commis aux taux qui agira comme secrétaire année finissant le 30 juin 1911, deux mille quatre cents dollars, $2,400.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille quatre cents dollars, $2,400.

Pour salaire de l'assistant commis et sténographe, année finissant le 30 juin 1911, quinze cents dollars, $1,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, quinze cents dollars, $1,500.

Pour assistante commis additionnelle dans le bureau de la Commission des Chemins de Fer, année finissant le 30 juin 1911, dix-huit cents dollars, $1,800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, dix-huit cents dollars, $1,800.

Pour frais de bureau, express, télégrammes et garçon de bureau, Commission des Chemins de Fer, année finissant le 30 juin 1911, huit cents dollars, $800.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, huit cent dollars, $800.

EXAMINATEUR d'ETAT DES BANQUES d'ETAT.

Pour salaire de l'examinateur d'Etat des banques d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, deux mille cinq cents dollars, $2,500.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, deux mille cinq cents dollars, $2,500

Pour salaire de deux assistants, année finissant le 30 juin 1911, trois mille six cents dollars, $3,600.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, trois mille six cents dollars, $3,600.

Pour un sténographe, année finissant le 30 juin 1911, sept cent cinquante dollars, $750.

Pour l'année finissant le 30 juin 1912, sept cent cinquante dollars, $750.

Frais de voyages, examinateur d'Etat des banques d'Etat, année finissant le 30 juin 1911, trois mille dollars, $3 000.

SUITE 7me PAGE.